

ANALYSE DE LA RÉPARTITION SPATIALE ET DE L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES VERTS PROGRAMMÉS PAR LES DOCUMENTS D'URBANISME DANS LE GRAND TUNIS

par Sami Yassine Turki^{i, ii} et Imène Zaâfrane Zhioua^{i, iii, iv}

Introduction

i - Institut Supérieur des technologies de l'environnement, de l'urbanisme et du bâtiment, 2 rue de l'artisanat, 2035 Charguia II, Tunis, Tunisie.

ii - Laboratoire de télédétection et de systèmes d'information à références spatiales, Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tunis, Campus Universitaire El Manar, Tunis, Tunisie.

iii - Laboratoire de recherches en paysage, Ecole nationale supérieure du paysage à Versailles.

iv - Unité de recherches : horticulture, paysage et environnement, Ecole nationale supérieure d'horticulture et d'élevage à Chott Mariem, boîte postale 47, 4042 Chott Mariem, Sousse, Tunisie.

1 - Forestier, Jean-Claude-Nicolas, *Grandes villes et système de parcs*, 1908, présenté par Bénédicte Leclerc et Alvarador Tarrago, Norma éditions, Paris, 1997.

2 - Donadieu Pierre, *La société paysagiste*, Actes Sud / ENSP, Arles 2002.

3 - Très peu d'espaces dans la médina de Tunis et ses deux faubourgs méritent la dénomination d'espaces verts.

4 - Loi n°94-122 du 28 Novembre 1994, Code d'aménagement du territoire et de l'urbanisme, 1994, art 20.

5 - Un programme pour la réalisation de 100 parcs urbains et périurbains au niveau de l'ensemble du territoire national a été lancé à la fin de la décennie précédente. Mais au niveau du Grand Tunis, il n'existe pas de planification spécifique relative aux espaces verts selon leurs différentes catégories.

Avec la révolution industrielle et le développement urbain qui l'a suivi en Occident, sont nées des réflexions sur la place des parcs et des jardins dans l'espace urbain. Parmi ces réflexions, nous pouvons citer les travaux de J-C N. Forestier¹ qui préconise dès le début du XX^e siècle un système de parcs et jardins dont le but était de créer un espace de promenade ininterrompu dans la ville. On peut aussi citer Ebenezer Howard et son modèle utopiste de ville-jardin (*city garden*) au Royaume-Uni ou encore les travaux du paysagiste Frederick Law Olmsted aux Etats-Unis², qui prônait une démocratisation du jardin public.

La Tunisie, et particulièrement Tunis, ont hérité, à l'issue de la période du protectorat français (1881-1956), d'un nouveau modèle urbain, le modèle occidental en opposition avec la médina et ses deux faubourgs. L'intérêt pour les espaces verts en milieu urbain s'est manifesté durant la période du protectorat français, parallèlement avec l'extension de la ville selon ce modèle importé, comme en témoigne l'aménagement de l'esplanade Gambetta au début du XX^e siècle³.

Depuis, et avec l'emprise spatiale de plus en plus importante des villes tunisiennes, repoussant toujours plus loin les limites de la campagne, il s'est opéré une véritable prise de conscience des autorités publiques de l'importance écologique et sociale des espaces verts, de leur présence en nombre suffisant et de leur répartition judicieuse dans la ville. Cette préoccupation s'est traduite par la mise en place d'un plan vert à Tunis (1977), par la définition de normes sous forme de ratios d'espace verts par habitant et par l'introduction d'une composante «espace vert» dans la planification urbaine.

Ainsi, les plans d'aménagement urbains (PAU), documents de planification urbaine et de réglementation de l'usage des sols réalisés par les collectivités locales, sont le principal cadre réglementaire dans lequel sont délimitées les zones à vocation d'espace vert. Toute zone ayant cette vocation dans le plan ne peut avoir un autre type d'occupation. Le changement de vocation réglementaire d'un espace vert ne peut se faire que par le biais d'un décret présidentiel⁴. En pratique, tous les espaces verts existants dans la ville sont, soit programmés et réalisés à partir des PAU, soit intégrés à ces documents lors de leur révision, pour ceux programmés et réalisés après l'approbation du PAU ou dans le cadre d'opérations de lotissements. Il y a lieu d'indiquer que les espaces verts programmés par les PAU ne sont pas tous réalisés dans la mesure où les terrains concernés ne font l'objet d'aucun aménagement.

Les PAU sont ainsi les principaux documents à partir desquels il est possible de déterminer la localisation de l'ensemble des espaces verts dans la ville. Ils permettent ainsi de définir le système d'espaces verts dans la ville, à défaut d'une planification spécifique⁵.

Dans le présent travail, nous traitons des espaces verts programmés par les PAU⁶. Nous avons répertorié les différentes catégories d'espaces verts programmés en quatre classes : parcs péri urbains, parcs urbains, jardins de proximité et promenades plantées⁷. Il y a lieu de noter que les espaces naturels et les zones agricoles sont désignés dans les PAU comme catégories d'occupation à part entière. Ceci nous permet de considérer que les zones à vocation d'espaces verts dans les PAU sont des espaces «*destinés à des usages de circulation et de récréation*»⁸.

Le but de ce travail est l'étude de l'effet de la programmation des espaces verts par les PAU sur la répartition typologique et géographique de ces espaces ainsi que sur leurs caractéristiques d'aménagement. Dans cette étude, nous nous intéressons au cas du Grand Tunis, capitale et plus grande agglomération du pays.

Nos questionnements sont répartis sur deux volets. En premier lieu, nous considérons le fait que les PAU sont à établir au niveau communal dans la mesure où chaque commune est appelée à disposer de son propre PAU et à programmer ses propres espaces verts. Dès lors, quelle serait la configuration du système des espaces verts au niveau du Grand Tunis composé de trente-deux communes, c'est-à-dire où la programmation des espaces verts s'est faite à travers 27 PAU distincts ? La répartition de ces espaces selon la catégorie et la localisation tient-elle assez compte de la répartition spatiale de la population ? Il semble aussi intéressant d'étudier la conformité entre la programmation des PAU et les objectifs déclarés par les autorités et exprimés sous la forme de ratios d'espaces verts par habitant, que ce soit à travers les valeurs seuils déterminés par la grille des équipements⁹ ou par les ratios évoqués dans les discours officiels. La programmation des espaces verts dans les différents documents d'urbanisme dans le Grand Tunis correspond-elle sur le plan quantitatif aux «besoins de la population» tels qu'ils sont déterminés à partir des normes fixées par les autorités elles-mêmes ?

En second lieu, il importe d'analyser comment cette programmation a eu des effets sur les caractéristiques d'aménagement de ces espaces. L'aménagement des différentes catégories d'espaces verts est-il déterminé par la vocation initiale du terrain (forêt périurbaine, ancienne décharge, etc.) ? Y a-t-il des modèles d'aménagement selon la catégorie d'espace vert ou selon l'époque de réalisation ? Ces facteurs ont-ils également une incidence sur la palette végétale utilisée ?

Données et méthode de l'analyse

Mise en œuvre d'une base de données géographiques des espaces verts programmés

L'analyse que nous avons menée dans le cadre de ce travail s'intéresse aux espaces verts programmés par les PAU approuvés dans le Grand Tunis en 2004.

Pour disposer des informations nécessaires aux analyses, nous avons suivi une démarche en deux étapes (cf. figure page suivante). La première étape a consisté à extraire, à partir de la base de données géographiques des 7 Plans d'Aménagement Urbain approuvés dans le Grand Tunis, dans sa version de 2004, les zones dont la vocation correspondait, selon ces documents, à des espaces verts.

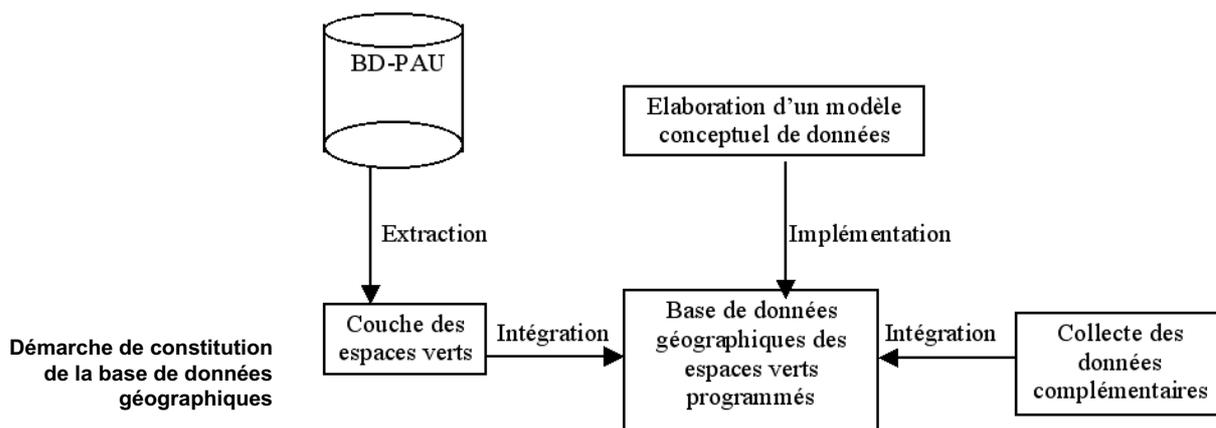
Etant donné que la terminologie diffère d'un document à un autre, nous avons parcouru l'ensemble des termes utilisés par les différents PAU pour désigner la vocation des différentes zones, et nous avons retenu ceux correspondant aux

6 - Il s'agit des espaces programmés et non nécessairement réalisés et fréquentés.

7 - Nous nous sommes inspirés de la classification établie par Forestier en 1908.

8 - Donadieu Pierre et Mazas Elisabeth, *Des mots de paysage et de jardins*. Educagri éditions, Dijon, 2002.

9 - Bien qu'elle n'ait toujours pas été approuvée, la grille des équipements est un document de travail auquel les études de planification urbaine et d'urbanisme opérationnel doivent être conformes. Elle définit les seuils d'apparition et les surfaces à affecter pour les différents équipements d'accompagnement de l'habitat. En matière d'espaces verts, la grille indique une valeur minimale de 3 m² de «jardin public», par habitant, 1,5 m² de «petit jardin public» par logement et un «parc urbain» pour toute commune de plus de 50 000 habitants.



différentes catégories d'espaces verts que nous avons définis dans le cadre de ce travail, à savoir les parcs périurbains, les parcs urbains et les jardins de quartier.

La seconde étape a consisté à mettre en œuvre une base de données géographiques comportant les zones de PAU correspondant à des espaces verts ainsi que les autres données nécessaires aux différentes analyses, et notamment la population, les dates d'approbation des PAU et les caractéristiques des espaces verts.

Pour ce faire, un modèle conceptuel de données utilisant le formalisme Entité – Association a été conçu. Ce modèle a été utilisé pour générer une base de données géographiques sous la forme d'une base de données relationnelle réalisée sous MS Access et comportant toutes les données descriptives des espaces verts couplée à un système d'informations géographiques (SIG) sous Map Info et comportant les données graphiques (contours des espaces verts).

Les espaces verts contenus dans la base de données couvrent une superficie totale de 3249 hectares. Ces espaces ont été définis sur 27 PAU approuvés entre 1981 et 1999.

Méthode d'analyse des caractéristiques d'aménagement

L'étude des caractéristiques d'aménagement des espaces verts a porté sur un échantillon de 50 espaces verts qui ont fait l'objet d'une analyse de leur aménagement. Quatorze de ces espaces verts ont fait l'objet d'un relevé. L'échantillon comporte les deux parcs périurbains du Grand Tunis, ainsi qu'un échantillon de six parcs urbains et de six jardins de proximité. Ces derniers ont été tirés aléatoirement à partir de la base de données géographiques. Le tableau de la page suivante donne la répartition de ces espaces.

L'étude des caractéristiques d'aménagement s'est déroulée en trois étapes. Une première étape de relevés sur terrain et de collecte de données, une deuxième étape consacrée à la mise en forme des données et enfin une dernière étape d'analyse des données.

Le travail sur le terrain a consisté à relever systématiquement les mêmes éléments en remplissant une fiche descriptive. Cette fiche rassemble des informations sur la localisation de l'espace vert, les caractéristiques du terrain, les équipements, le mobilier urbain, les types de revêtement et la végétation présente dans le jardin en question. Cette fiche est complétée par un relevé du jardin comprenant le tracé des allées, le positionnement des activités et du mobilier urbain ainsi que la répartition de la végétation.

Les espaces verts analysés

Catégorie d'espace vert	Commune	Désignation de l'espace vert	Surface totale (ha)	Surface aménagée (ha)	Année de création
Parcs périurbains	Ariana	Le parc Ennahli	130	30	1997
	Tunis	Le parc El Mourouj	100	30	1999
Parcs urbains	Carthage	Le parc El Abidine	10	8	2005
	La Marsa	Le parc Essaâda	9	8	2002
	Sidi Bou Saïd	Le parc de Sidi Bou Saïd	15	15	2004
	Rades	Le parc Farhat Hached	192	25	2002
	Tunis	Le parc du Belvédère	113	113	1892
	Tunis	Le parc Habib Thameur	3,3	3,3	1957
Les jardins de quartiers	Tunis	Le jardin du Gorjani	2,6	2,6	1957
	Ettadhamen	Le jardin de la cité Ettadhamen			
	Ezzahra	Le jardin d'Ezzahra			
	Denden	Le jardin de Denden			
	Ariana	Le jardin d'El Menzah VI			
	Ariana	Les berges de l'Oued Rouriche à Ennasr II			

La mise en forme des données collectées consiste à produire systématiquement les mêmes planches pour chaque espace vert. Tout d'abord un plan masse, représentant l'allure générale de l'espace, sa structure, le tracé des allées et la répartition des activités. Ensuite, un inventaire des espèces végétales présentes dans l'espace vert en question, accompagné d'un plan de la répartition végétale indiquant les masses, les trames, les alignements, etc. Enfin, un inventaire du mobilier urbain avec un plan indiquant sa situation dans l'espace en question ainsi que les revêtements du sol.

L'analyse des données a porté sur l'interprétation des éléments graphiques et sur la réalisation de requêtes sous la forme d'interrogations sur le contenu des fiches descriptives saisies dans la base de données géographiques. L'analyse des éléments graphiques a été effectuée à travers l'observation des plans. Il s'agissait, à chaque fois, de rechercher des éléments communs aux espaces verts, afin d'établir une typologie. Les requêtes obtenues à partir du dépouillement des fiches descriptives ont par la suite été croisées, selon les hypothèses qui ont été posées, ce qui a permis d'avancer un certain nombre de conclusions pour ce travail.

10 - Dans la pratique, le calcul du ratio tient compte également d'autres éléments tels que les arbres d'alignement, la végétation contenue dans les îlots des carrefours giratoires, etc. Nous nous sommes limités dans le présent travail au calcul des espaces verts programmés par les PAU.

Résultats

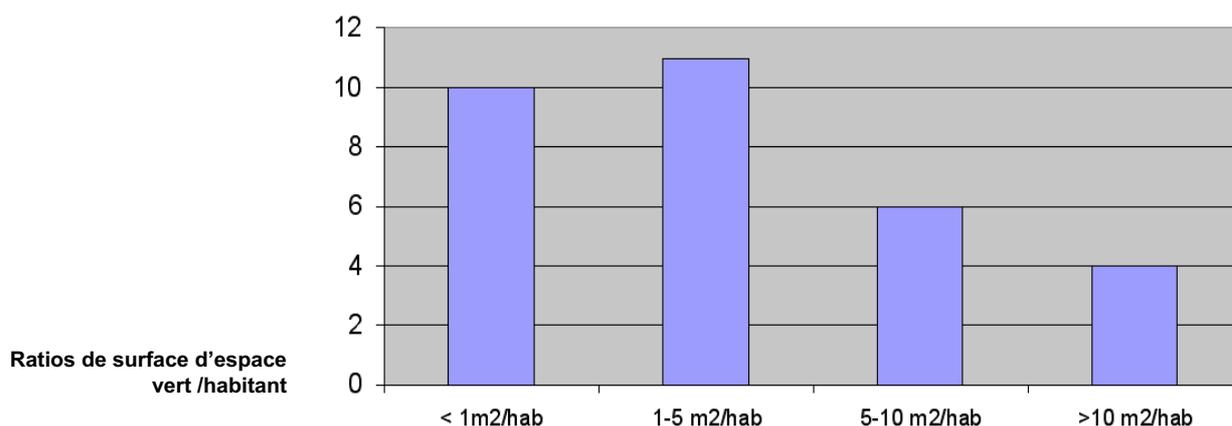
Caractéristiques de programmation des espaces verts

- Des différences très importantes entre les communes

Le calcul du ratio de m² d'espaces verts¹⁰ programmés par les PAU par tête d'habitant pour l'ensemble du Grand Tunis a conduit à 16m².

Cette valeur est supérieure au ratio visé par les autorités (13m^2)¹¹. Nous verrons plus loin qu'au-delà de ce chiffre, la programmation des espaces verts connaît bon nombre de limites.

L'analyse de la répartition des espaces verts selon les communes a permis de tirer plusieurs conclusions. Ainsi, les valeurs des ratios varient entre $0,11\text{ m}^2$ à $59,08\text{ m}^2$ d'espaces verts par tête d'habitant. Dix communes ont un ratio inférieur à 1 m^2 d'espaces verts par tête d'habitant et 21, soit deux communes sur trois, ont un taux inférieur à 5 m^2 (cf. figure ci-dessous).



Le cas des communes côtières est assez intéressant. Celles-ci sont caractérisées par les ratios les plus importants de m^2 d'espaces verts par tête d'habitant (cf. figure page suivante). Ces communes, qui en outre, sont pourvues de cadres paysagers de qualité liés à la présence de la mer, semblent être les mieux loties en matière de programmation d'espaces verts. De plus, ces communes sont caractérisées par un parc de logements de haut standing en comparaison avec le reste de l'agglomération, témoignant d'un niveau de vie élevé des habitants. Cependant, la plupart des communes côtières comportent des espaces naturels, principalement des forêts et des montagnes. Une partie de ces espaces figure dans les PAU en question en tant qu'espaces verts. Le calcul de la surface des espaces verts programmés en dehors de ces espaces naturels nous a montré que celle-ci est faible par rapport aux autres communes du Grand Tunis. Par ailleurs, il faut considérer que les espaces naturels très présents dans les communes périphériques et désignés par les PAU en tant qu'espaces verts ne sont pas tous accessibles dans la mesure où il n'existe pas toujours d'infrastructures internes ou de conditions de sécurité favorisant l'usage de ces espaces.

Ainsi, les PAU, en appliquant la terminologie «espace vert» à des terrains naturels non nécessairement accessibles, donnent une surestimation des ratios d'espaces verts par tête d'habitant.

- Une part plus faible des espaces verts de proximité

La répartition typologique des espaces verts montre que 51 % des surfaces affectées selon les PAU à des espaces verts correspondent à des parcs urbains et périurbains. Les espaces verts de proximité représentent uniquement 35 % de la surface totale.

11 - Objectif visé pour le 10^e plan (2002-2006), (Loukil Besma, 2006).

Il y a lieu de noter également que cette répartition typologique est très inégale entre les communes et les gouvernorats. Le cas de la commune de Hammam

- Des terminologies différentes utilisées par les PAU

Les PAU approuvés utilisent des terminologies différentes pour désigner les espaces verts, sans qu'il y ait une cohérence entre les termes utilisés ou une signification particulière. Ainsi onze termes ont été recensés avec usage des termes «espace», «zone» ou «parc» suivis parfois par certaines indications («équipé», «projeté», «de plein air», «aménagé», «de protection», «à conserver»).

Caractéristiques d'aménagement des espaces verts

- *Une typologie en cinq classes :*

L'analyse des tracés des espaces verts étudiés faisant partie de l'échantillon, permet de les classer en cinq groupes :

- Des espaces verts dont le tracé correspond à un style reconnu dans l'art des jardins : il s'agit du parc du Belvédère, du jardin Habib Thameur et du jardin d'El Gorjani. Ce sont des jardins anciens intégrés aux PAU lors de leurs réalisations.
- D'autres espaces verts sont composés et sont issus, manifestement, d'une réflexion paysagère. Ils expriment visiblement la volonté d'un concepteur¹⁴, et sont conformes aux pratiques paysagères internationales¹⁵. Ce sont des parcs urbains contemporains programmés par les PAU et confiés à des concepteurs architectes paysagistes.
- Un troisième groupe se distingue et correspond aux espaces verts qui n'ont visiblement pas été composés par un professionnel architecte paysagiste. Ils n'expriment aucune volonté claire au niveau de la conception. Ce sont principalement les parcs péri-urbains qui font partie du programme national des parcs urbains (PNPU), intégrés aux PAU lors de leurs révisions.
- D'autres espaces verts de proximité sont projetés par les opérations de lotissements¹⁶ conformément à la grille d'équipement ; ils sont sommairement aménagés : les allées sont tracées, mais il n'y a pas de couverture végétale proprement dite. Ces espaces verts sont par la suite intégrés aux PAU lors de leur révision.
- Enfin, d'autres espaces programmés par les PAU et qui ne sont pas aménagés ou qui ont simplement fait l'objet de travaux sommaires (clôture, voie d'accès).

• *Des jardins historiques conservant leur aménagement initial*

Chronologiquement, le premier groupe (le parc du Belvédère, le parc Habib Thameur et celui du Gorjani) correspond aux jardins les plus anciens et compte parmi les premiers jardins du Tunis moderne. En effet, le parc du Belvédère¹⁷ (1892) est le plus ancien parc public du pays, le parc Habib Thameur (1957) et le parc du Gorjani¹⁸ ont été réalisés dans l'année qui a suivi l'indépendance. Le parc du Belvédère a été réalisé dans les premières années du protectorat, dans le style paysager, conformément à ce qui se faisait en métropole, à la fin du XIX^e siècle. Outre le fait de doter la ville d'un espace de promenade, le souci était principalement hygiéniste¹⁹, mais on voulait aussi embellir la ville...

14 - Expression utilisée dans l'article 5 de la charte de Florence.

15 - L'IFLA (International Federation of Landscape Architects) prône une pratique du métier d'architecte paysagiste respectueuse des principes du développement durable.

16 - Lotissements réalisés par l'Agence Foncière d'Habitation (AFH) ou lotissements privés.

17 - Conçu par Joseph Lafacade, alors jardinier en chef de la ville de Paris.

18 - Les auteurs des parcs Habib Thameur et Gorjani ne sont pas connus.

19 - Zaâfrane Zhioua Imène, *Les jardins publics en Tunisie : conditions ou conséquences de la construction de la ville sur le mode occidental ?* Actes de séminaire, étapes de recherches en paysage n°4, février 2002, ENSP-IUP (Paris XII).

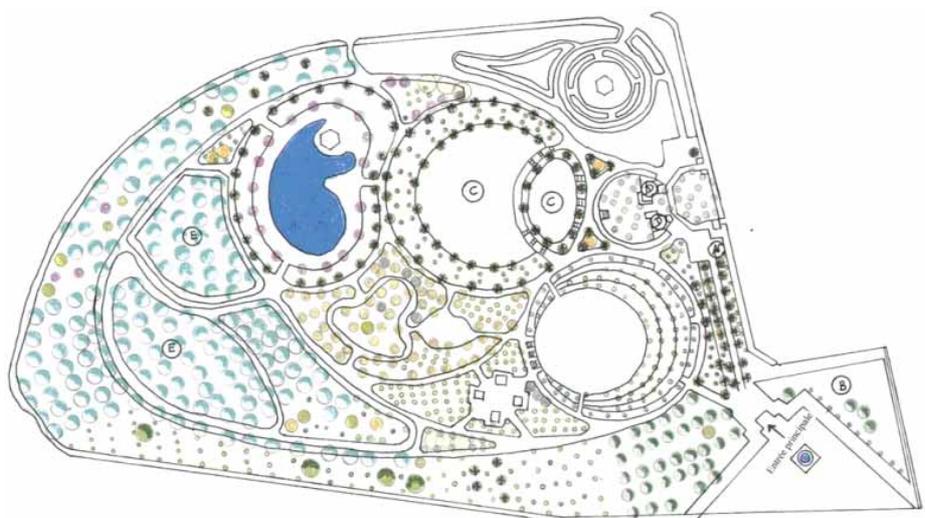
Le parc Habib Thameur au tracé régulier, correspond à un jardin à la française. Le tracé y est symétrique. Il comprend, en outre, une pièce d'eau centrale, ainsi que des parterres et des massifs floraux, le tout composé sur un terrain plat. Il correspond au modèle décrit par J.C. N. Forestier²⁰, un demi-siècle plus tôt²¹.

Le parc du Gorjani, réalisé en même temps que celui décrit précédemment présente un tracé irrégulier, justifié très probablement par la topographie escarpée du terrain. Le tracé présente cependant une logique de composition assez claire : un bassin central et des allées courbes rayonnantes (cf. figure ci-dessous).

Des jardins historiques conservant leur aménagement initial
Le parc du Belvédère (1992), J. Laforcade.



Des parcs urbains aménagés par des concepteurs.
Le parc de Sidi Bou Saïd (2004), J. Abdelkéfi.



20 - Forestier J.C.N. *Fermes et châteaux*, n° 40, p 100.

21 - Ben Jebara Sarra, 2006.

• *Des parcs urbains aménagés par des concepteurs*

Le parc de Sidi Bou Saïd (Abdelkéfi, J. 2004), le parc El Abidine (Meftah, T. 2004) et le parc Essaâda (réaménagé en 2002 par Zoghliami, M.) constituent le deuxième groupe de jardins, les jardins de concepteurs. En effet, ils sont tous les trois dessinés et ont visiblement fait l'objet d'une étude d'aménagement. Ils ont été récemment aménagés avec une particularité pour le parc Essaâda qui fut un jardin privé de l'époque beylicale et qui a été récemment réaménagé par un architecte, avant son ouverture au public.

Ces trois parcs présentent des tracés différents dans leur configuration tout en comprenant un point commun : une longue allée avec une perspective imposante au niveau de l'entrée. Pour le parc Essaâda, il s'agit d'une allée de cyprès qui date de l'époque Husseinite. Il est possible que les concepteurs aient voulu par cette allée faire référence aux jardins tunisiens antérieurs à l'époque coloniale. Ceci peut être vérifié au niveau du parc El Abidine puisque l'allée fait partie d'un jardin thématique au sein du parc : le jardin arabo-musulman. Quant à l'allée du jardin de Sidi Bou Saïd, elle mène au café andalou. Cette allée se détache d'ailleurs nettement du reste du jardin composé à base de formes circulaires (cf. figure page précédente).

• *Des espaces de proximités sommairement aménagés*

Les opérations réalisées par des lotisseurs privés²² ou publics²³ prévoient, conformément à la grille des équipements, des espaces verts de proximité. L'aménagement de ces espaces incombe généralement à l'architecte ou à l'urbaniste concepteur du lotissement qui en trace les allées, dans la continuité du lotissement. Les sous espaces délimités par les allées sont la plupart du temps entourés par des clôtures. L'aménagement de l'espace s'arrête en général à ce stade, le jardin conserve la végétation initiale du site (friche). Ces espaces sont inaccessibles dans certains cas²⁴ et ne peuvent ainsi remplir leur rôle d'espaces de proximité

• *Des forêts périurbaines protégées*

Le dernier groupe est constitué par des espaces verts qui ne sont pas ou peu dessinés. Il s'agit des parcs périurbains réalisés dans le cadre du programme national des parcs urbains (PNPU)²⁵ : Ennahli et Farhat Hached. Les aménagements ont été réalisés d'une manière improvisée par les autorités publiques et n'ont pas fait l'objet d'une réflexion globale, ni d'aucune étude d'aménagement préalable. Ils ont souvent été exécutés dans l'urgence et d'une manière directe, nécessitant ainsi des solutions immédiates²⁶.

Les travaux sont en général effectués en deux phases : un portique d'entrée, souvent monumental ainsi que l'amorce d'une clôture sont d'abord aménagés, ensuite une deuxième phase consiste à aménager l'intérieur du parc (cf. figure page suivante).

• *Des espaces résiduels accédant à la vocation d'espaces verts*

Certaines zones qui posent des problèmes d'ordre environnemental prennent la vocation d'espace vert au niveau des PAU, il s'agit de zones inondables (cas du jardin de la cité Ettadhamen), d'anciennes décharges dépol-

22 - A titre d'exemple la société de promotion du lac de Tunis (SPLT).

23 - Essentiellement l'Agence Foncière de l'Habitat.

24 - Tel est le cas des jardins B et C du lotissement de la SPLT (phase 1), ainsi que des jardins du lotissement AFH de la cité Ennasr.

25 - Il est intéressant de souligner que le programme comporte dans son intitulé le terme «parcs urbains», alors qu'il s'agit dans la plupart des cas de parcs périurbains.

26 - Loukil Besma, 2006.

Des forêts périurbaines protégées.

Le parc Ennabli (1997).



luées (cas du parc El Mourouj), ou bien de zones *non ædificandi*. Ces espaces verts sont exécutés directement, sans faire l'objet d'une étude d'aménagement.

D'autres espaces qui posent des problèmes du même ordre, ne sont pas aménagés et demeurent pour certains inaccessibles, ils figurent dans le PAU en tant qu'espace vert. Ils sont cependant pris en compte dans le calcul du ratio de m² d'espaces verts /habitant. On peut citer comme exemple les abords de Oued Rouriche qui traverse la cité Ennasr II, commune de l'Ariana (cf. figure ci-dessous).

Des espaces résiduels accédant à la vocation d'espaces verts.

Le parc El Mourouj (1999), une ancienne décharge.



- La nature et l'occupation initiale du terrain, un facteur déterminant pour l'aménagement

La nature et l'occupation initiale du terrain paraissent déterminantes pour les aménagements réalisés. Les forêts périurbaines conservent leur caractère initial et continuent à constituer des réserves d'espaces naturels mais aussi un moyen aléatoire pour contenir le front urbain. Seule une faible proportion du terrain est aménagée et le plus souvent orientée vers une thématique environnementale.

Les parcs urbains réalisés sont pour la plupart ceux qui ont été programmés par les PAU à l'endroit de friches urbaines correspondant aux terrains en milieu urbain sans vocation spécifique. Ces espaces présentent un aménagement cohérent car ils sont généralement confiés à des concepteurs et font l'objet d'une véritable étude.

Le vieux parc du Belvédère a été programmé et réalisé dans le cadre d'une vision urbaine globale, celle d'une nouvelle ville à créer. Il a, en effet, été réalisé en amont, c'est-à-dire avant la ville. Le site a été choisi à l'époque pour sa position excentrée par rapport à la ville, en dehors de celle-ci à ce moment là, à l'image du bois de Boulogne de Paris. Il a été aussi choisi par rapport à sa topographie, un relief offrant des vues pittoresques sur Tunis et son lac, idéal pour un parc paysager.

Les jardins Habib Thameur et Gorjani occupent quant à eux d'anciens cimetières désaffectés. La topographie du terrain a dicté leur aménagement : un parc à la Française sur un terrain plat, le jardin Habib Thameur, et un parc à l'Anglaise sur un terrain escarpé, le jardin du Gorjani.

- Une biodiversité végétale inégalement répartie

Le parc du Belvédère, une palette exceptionnelle d'essences rares

Le parc du Belvédère se détache nettement du groupe d'espaces verts étudiés par la biodiversité exceptionnelle qu'il présente. Il a, en effet, profité d'un système mis en place au début de l'instauration du protectorat français en Tunisie qui consistait à introduire de nouvelles espèces végétales dans le pays par le biais du jardin d'essais de Tunis créé en 1891. Les essences exotiques²⁷ étaient acheminées de France, mais certaines y avaient seulement transité et provenaient des colonies d'outre mer. Les plants étaient mis en quarantaine et acclimatés au jardin d'essais, les espèces ornementales étaient ensuite multipliées à la pépinière municipale. Certaines espèces ont été introduites en Tunisie spécialement pour les besoins du parc²⁸. En effet, le jardin paysager à l'anglaise devait présenter une grande variété d'essences exotiques rares. La végétation y était disposée de manière à faire partie des éléments décoratifs du jardin, les jeux de vallonnements contribuant à exposer les plantes parmi les «objets» du jardin²⁹.

Un répertoire des espèces méditerranéennes

Les parcs contemporains comportent principalement une palette végétale composée d'essences méditerranéennes présentes en Tunisie et disponibles auprès des pépinières. La végétation existante sur le terrain est généralement conservée : anciennes oliveraies, haies représentant d'anciennes limites de champs afin de rappeler le caractère agricole de la zone³⁰. Les jardins de concepteurs présentent cependant la biodiversité la plus intéressante parmi les réalisations récentes.

27 - Exotique par opposition à indigène.

28 - Zaâfrane Zhioua Imène, 1998.

29 - Limido Luisa, 2002.

30 - Au parc Ennahli et la plupart des parcs contemporains.

31 - Propos recueillis auprès de Thouraya Meftah, architecte paysagiste.

Il est possible de trouver une cohérence entre la répartition de la végétation et le choix des essences avec la thématique des sous-espaces : par exemple, une trame de bigaradiers pour le café andalou du parc de Sidi Bou Saïd, une forêt de pins pour le parcours de santé du même parc, pour le parc El Abidine, pas de masses végétales importantes pour le jardin andalou qui constitue une continuité de l'esplanade de la mosquée se trouvant en face au jardin³¹.

Souvent, le programme oriente le choix des espèces : une collection de rosiers pour la roseraie du jardin El Abidine, arboretum pour le parc de Sidi Bou Saïd, essences méditerranéennes pour les jardins de la Méditerranée.

Une biodiversité pauvre pour les forêts périurbaines

Quant aux forêts périurbaines, on y retrouve essentiellement la végétation d'origine du site, c'est-à-dire, le plus souvent, des espèces forestières plantées avant ou après la création du parc, lors de campagnes de plantation qui ne suivent aucun plan d'aménagement³². Les espèces les plus fréquentes dans ces parcs sont : l'acacia, le laurier rose, le pin ou encore l'olivier. On aboutit ainsi à des espaces à biodiversité végétale pauvre contrastant avec la vocation écologique et environnementale affichées par ces parcs.

- Pas de spécificité des activités pour les parcs urbains et périurbains

Le programme des activités et équipements élaboré lors de la création des parcs urbains et périurbains est sensiblement le même.

Ces espaces sont pour la plupart pourvus de cafés, d'aires de jeux pour enfants ainsi que d'équipements sportifs (terrains de sports et parcours de santé).

Des équipements pour la diffusion d'une culture environnementale sont présents dans tous les parcs périurbains, dont notamment des maisons ou musées de l'environnement³³, des mini-zoos, des fermes pédagogiques et des poneys-clubs. Ceci confirme et renforce le caractère environnemental de ces espaces, certes, mais les rend aussi assez semblables les uns aux autres. Seul le portique d'entrée est censé conférer une identité au parc³⁴.

Le parc du Belvédère se distingue également au niveau des activités de loisirs puisqu'il abrite en son sein le parc zoologique de la ville de Tunis ce qui lui procure une spécificité certaine.

Conclusion

La programmation des espaces verts au niveau des 27 PAU approuvés dans le Grand Tunis a conduit à un système d'espaces verts caractérisé par des disparités typologiques et géographiques importantes. Les espaces verts de proximité et les parcs publics sont souvent peu présents même dans les communes à ratios élevés en terme de m² d'espace vert / habitant.

Au niveau des caractéristiques d'aménagement, on constate que la typologie obtenue pour les espaces verts dépend essentiellement de trois facteurs : la manière dont l'espace vert est programmé et réalisé par la suite, la nature et la vocation initiale du terrain et enfin la période de réalisation de l'espace vert.

Si le projet est confié à des concepteurs, l'espace sera dessiné, réalisé et ouvert au public. En effet, certains espaces verts programmés au sein des opérations de lotissement, ne sont ou ne seront ni achevés ni ouverts au public.

Les parcs périurbains faisant partie du programme national de parcs urbains (PNPU), ont pris une vocation environnementale. Ce sont des forêts périurbaines partiellement et sommairement aménagées, comme si on voulait garder l'aspect initial du site, c'est-à-dire, le plus naturel possible.

32 - Loukil Besma, *op cit.*

33 - L'appellation change d'un parc à un autre.

34 - Loukil Besma, *op cit.*

La nature et la vocation initiale du site vont aussi dicter le type de tracé : tracé géométrique pour un terrain plat, tracé aux formes souples pour un terrain en pente. Les espaces posant des problèmes d'ordre

environnemental³⁵, non ædificandi, sont la plupart du temps classés comme espaces verts au niveau des PAU et sont rarement aménagés.

Enfin, la période de la réalisation va être déterminante par rapport à l'aménagement obtenu. En effet, les parcs les plus anciens de l'échantillon étudié, à savoir, le parc du Belvédère, le parc du Gorjani et le parc Habib Thameur, sont composés selon des modèles connus de l'art des jardins. Les parcs les plus récents soit expriment la volonté d'un concepteur, soit sont peu ou pas du tout composés.

L'analyse que nous avons menée se limite à la programmation et à l'aménagement des espaces verts. Cette analyse doit s'étendre à la question de la perception et de la fréquentation de ces espaces par les habitants. Comment ces espaces sont-ils fréquentés et par qui ? Les parcs périurbains vont-ils se substituer aux espaces de proximité qui font défaut à la plupart des communes ? Les équipements présents dans ces espaces répondent-ils aux attentes des usagers ? Les espaces verts du Grand Tunis répondent-ils au besoin de nature du citoyen ?

35 - Terrain inondable, par exemple.

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont aidés à réaliser le présent travail. Nous remercions en particulier M. Hatira, directeur de l'ISTEUB, pour avoir assuré les moyens matériels nécessaires à la mise en forme de ce travail. Notre gratitude va également aux étudiants L. Ben Abdallah, D. Bel Haj Salah, W. Messaoudi et R. Zammali, qui à travers leurs projets de fin d'études à l'ISTEUB, ont contribué à fournir les données nécessaires aux analyses menées. Nous remercions enfin, l'Agence d'Urbanisme du Grand Tunis qui a mis à notre disposition la base de données géographiques des PAU approuvés.

Bibliographie

Ben Jebara Sarra, *Ambiances et intégration urbaine d'un espace paysager public, cas du jardin Habib Thameur*, mémoire de mastère en urbanisme soutenu à l'ENAU, 2006.

Chabbi Morched, *Vers une nouvelle forme d'urbanisation dans le grand Tunis : l'habitat spontané périurbain*, RTG, Tunis, pp. 9-47. 1981

Choay Françoise, *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie*, éditions du Seuil, 1979.

Donadieu Pierre, *La société paysagiste*, Actes Sud / ENSP, Arles 2002.

Donadieu Pierre et Mazas Elizabeth, *Des mots de paysage et de jardin*, Educagri éditions, Dijon 2002.

Limido Luisa, *L'art des jardins sous le second empire, Jean-Pierre Barillet-Deschamps (1824-1873)*, éditions Champ Vallon, collection Pays Paysages, 2002.

Loukil Besma, *Les parcs urbains du grand Tunis, Pour qui, comment?* Mémoire de mastère, *Paysage, territoire, patrimoine*, soutenu à l'ESHE, à Chott Mariem, 2006.

Forestier Jean Claude Nicolas, *Grandes villes et systèmes de parcs*, Norma éditions, Paris 1997.

Merlin Pierre et Choay Françoise, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, presses universitaires de France, Paris, 1988.

Sebag Paul. *Tunis : Histoire d'une ville*. L'Harmattan; 685 p. Paris. 1998.

Zaâfrane Zhioua Imène, *Les jardins publics en Tunisie : conditions ou conséquences de la construction de la ville sur le mode occidental ?*, Actes de séminaire, étapes de recherches en paysage n°4, février 2002, Ecole nationale supérieur du paysage de Versailles, Institut d'urbanisme de Paris (Paris XII).

Zaâfrane Zhioua Imène, *Le parc du Belvédère de Tunis, un siècle d'histoire*, mémoire de DEA, *Jardins, paysages, territoires*, à l'école d'architecture Paris-La Villette, 1998.

Zaghdoudi Sandra, *Le parc Ennahli*, mémoire de DEA, *Jardins, paysages, territoires*, à l'école d'architecture de Paris-La Villette, 1999.

Zaïer Sondes, *Le temps des jardins Husseinites, le cas du jardin de ksar Essaâda à la Marsa*, mémoire de mastère *Paysage, territoire, patrimoine*, soutenu à l'ESHE, à Chott Mariem, 2004.